

Séance du conseil communal

du 20 mars 2026

Résumé détaillé

Ordre du jour

Présences	3
Séance publique	3
1. Communications du collège des bourgmestre et échevins	3
2. Projets et devis	4
2.1) Budget extraordinaire 4/622/221313/25001 - Installation de panneaux directionnels pour cyclistes - Approbation du projet avec devis	4
2.2) Budget extraordinaire 4/550/221313/24006 - Mesures de protection dans le cadre de la lutte contre les inondations - Approbation du projet avec devis	5
2.3) Budget extraordinaire – 4/120/221311/26002 – Transformation de l'ancien bâtiment de l'éducation précoce à Bascharage - Approbation du projet avec devis	7
2.4) Budget extraordinaire 4/823/222100/24007 - Optimisation des installations de chauffage et de filtration de la piscine "Op Acker" - Approbation du projet avec devis	9
2.5) Budget ordinaire 3/411/612200/99001 - Entretien - voirie rurale et curage des fossés - AGR - Approbation du projet 201545 relatif à la mise en état de la voirie rurale pendant l'exercice 2026	10
3. Finances communales	10
3.1) Budget extraordinaire 2026 – 4/550/221313/24006 – Mesures de protection dans le cadre de la lutte contre les inondations – Crédit supplémentaire	10
3.2) Budget extraordinaire 2026 – 4/120/221311/26002 – Transformation de l'ancien bâtiment de l'éducation précoce à Bascharage – Crédit supplémentaire	10
3.3) Budget ordinaire et extraordinaire - Exercice 2025 - Titres de recette - Approbation 10	
3.4) Arrêt provisoire du compte administratif de l'exercice 2024	10
3.5) Arrêt provisoire du compte de gestion de l'exercice 2024	11
4. Aménagement communal et environnement	11
4.1) Lotissement des parcelles sise à Clemency - 19 et 21 rue de Grass (section CA de Clemency) - Numéros cadastraux 500/3735 et 500/3058 - Approbation	11
4.2) Lotissement de la parcelle sise à Clemency - 3A rue de Messancy - Numéro cadastral 842/3992 (CA de Clemency) - Approbation	11
4.3) Lotissement de la parcelle sise à Bascharage - 2 rue Boeltgen (section BC de Bascharage) - Numéro cadastral 286/8221 - Approbation	11
5. Patrimoine communal	11
5.1) Acte notarié - Acquisition d'un terrain à Clemency au lieu-dit « Muehlefeld » - Approbation	12

5.2)	Acte notarié - Acte d'échange concernant des terrains en vue de la construction d'une piste cyclable transfrontalière à Clemency - Approbation.....	12
5.3)	Acte notarié - Cession gratuite d'un trottoir à Clemency, rue de la Chapelle - Approbation	12
6.	Enseignements	12
6.1)	Enseignement fondamental : Organisation scolaire définitive 2025/2026 - Modifications.....	12
7.	Réglementation communale	12
7.1)	Règlement général de circulation de la commune de Käerjeng - Modification....	13
8.	Contrats et conventions	13
8.1)	Service d'éducation et d'accueil – Convention bipartite 2026 concernant le service d'éducation et d'accueil pour enfants – Approbation.....	13
8.2)	Contrat de bail concernant la location d'un appartement (lot 1) sis à L-4941 Bascharage, 28, Am Leem - Approbation	13
8.3)	Contrat de bail concernant la location d'un appartement (lot 2) sis à L-4941 Bascharage, 28, Am Leem - Approbation	13
8.4)	Contrat de bail concernant la location d'un appartement (lot 3) sis à L-4941 Bascharage, 28, Am Leem - Approbation	14
8.5)	Contrat de bail concernant la location d'un appartement (lot 4) sis à L-4941 Bascharage, 28, Am Leem - Approbation	14
8.6)	Contrat pour la gérance des parties communes de la résidence SILT à Bascharage - Approbation	14
8.7)	Contrats de bail concernant la location de parcelles sur le site de la cité jardinière	14
9.	Règlements temporaires de la circulation édictés par le collège des bourgmestre et échevins - Confirmation	14
9.1)	Règlement temporaire de la circulation, à l'adresse 69, avenue de Luxembourg à Bascharage, édicté d'urgence par le collège des bourgmestre et échevins en séance du 27 février 2026 délibération n° 13	14
9.2)	Règlement temporaire de la circulation, à l'adresse 22A, rue Pierre Clement à Bascharage, édicté d'urgence par le collège des bourgmestre et échevins en séance du 27 février 2026 délibération n° 15	15
9.3)	Règlement temporaire de la circulation, à l'adresse 6 et 6A, rue du Stade à Bascharage, édicté d'urgence par le collège des bourgmestre et échevins en séance du 06 mars 2026 délibération n° 3	15
9.4)	Règlement temporaire de la circulation, au croisement entre la rue des Prés et la rue um Bechel à Bascharage, édicté d'urgence par le collège des bourgmestre et échevins en séance du 06 mars 2026 délibération n° 6.....	15
10.	Questions et réponses	15
	Séance à huis clos.....	17
11.	Personnel communal	17

Présences

Présents : Michel Wolter, bourgmestre, Yves Cruchten, Frank Pirrotte et Mireille Duprel, échevins ; Danielle Schmit, Josée-Anne Siebenaler-Thill, Arsène Ruckert, Christian Kirwel, Louis Philippe, Nathalie Demeyer-Scholler, Jil Feipel, Jérôme Hautus, Vincenzo Turcarelli et Joseph Hames, conseillers ; Jean-Marie Pandolfi, secrétaire communal.

Excusé : Tom Ferber (délégation du droit de vote à Frank Pirrotte)

Début de séance : 8h15

Lieu : Bâtiment 29 - salle 100 - 1er étage

Séance publique

1. **Communications du collège des bourgmestre et échevins**

Michel Wolter, bourgmestre : Dans le cadre de la construction de la nouvelle mairie, un « shared space » est, comme vous le savez, prévu. Ce projet est encore en cours d'élaboration et n'a donc pas encore pu être présenté au conseil communal. Il faut désormais poser une canalisation d'eaux pluviales. Celle-ci fait certes partie du projet qui n'a pas encore été présenté, mais nous perdons du temps et de l'argent si nous ne la posons pas dès maintenant. C'est pourquoi je tiens aujourd'hui à informer le conseil communal en toute transparence que nous allons faire réaliser ces travaux indispensables dans les meilleurs délais, afin que le projet puisse être mis en œuvre dans les délais prévus.

Nous étions conscients que tout ne s'était pas déroulé de manière idéale lors de la construction du complexe scolaire et sportif « Op Acker » et que les toitures poseraient un problème à moyen terme. Nous en connaissons désormais l'ampleur. Pour la salle de sport, nous avons déjà effectué d'importants travaux de remise en état du toit. Les charpentes des deux bâtiments scolaires ainsi que d'une partie de la Maison Relais devront probablement être presque entièrement renouvelées. Le conseil communal doit donc se préparer à une dépense importante. Un projet correspondant sera présenté aux conseillers communaux dans un avenir proche.

Josée-Anne Siebenaler-Thill, conseillère : Nous avons déjà envisagé dans le passé d'installer un système photovoltaïque sur les toitures, mais cela n'était pas possible pour des raisons de statique. Si les charpentes doivent désormais être renouvelées, des installations photovoltaïques seront-elles éventuellement prévues ?

Michel Wolter, bourgmestre : Je ne peux pas me prononcer à ce stade. Nos experts vont examiner si l'installation est possible, et nous devons alors également tenir compte de l'impact financier.

Un petit projet pilote visant à fixer les sacs Valorlux aux poteaux d'éclairage va être lancé dans quatre rues de la commune. Cela a déjà été testé dans d'autres communes. Les habitants des rues concernées en ont été informés et leur coopération a été sollicitée. Nous verrons alors dans quelques semaines dans quelle mesure le projet est bien accueilli.

Josée-Anne Siebenaler-Thill, conseillère : À quoi cela ressemble-t-il ? Des crochets seront-ils fixés aux lampadaires ?

Michel Wolter, bourgmestre : Il s'agit d'anneaux qui seront fixés aux lampadaires et qui sont équipés de crochets auxquels on peut accrocher les sacs. Nous déterminerons encore, au cours de la phase de test, à quelle hauteur il est préférable de les installer. Le projet est testé dans la rue de la Continentale et une partie de la rue de la Résistance à Bascharage, ainsi que dans la rue Haute à Clemency et la rue Jean-Pierre Origer à Hautcharage. Nous recueillons donc actuellement des données empiriques et verrons ensuite dans quelle mesure nous étendrons le projet.

Enfin, nous avons présenté aux conseillers communaux l'état d'avancement des mesures d'apaisement du trafic. La documentation indique les mesures qui ont été mises en œuvre à ses six derniers mois. Nous avons entre-temps obtenu certaines

permissions de voirie, d'autres ont été refusés et nous attendons encore une partie d'entre eux.

Je profite de cette occasion pour informer les conseillers communaux que les coussins berlinois installés en amont de la gare ne relèvent pas de notre responsabilité. Ceux-ci ont été mis en place à l'initiative de l'Administration des ponts et chaussées.

2. Projets et devis

2.1) Budget extraordinaire 4/622/221313/25001 - Installation de panneaux directionnels pour cyclistes - Approbation du projet avec devis

Michel Wolter, bourgmestre : Dans le cadre de la modernisation de notre commune, nous avons mis en œuvre ces dernières années plusieurs initiatives visant à améliorer la signalisation sur l'ensemble du territoire communal, tant pour la circulation routière que pour les piétons. Une nouvelle étape s'ouvre désormais avec la signalisation des pistes cyclables hors du réseau national. Nous nous sommes inspirés du projet réalisé par nos voisins de Sanem. Cela permettra d'obtenir un ensemble harmonieux. Nous devrions ainsi avoir achevé la signalisation en milieu urbain d'ici quelques années. Monsieur Eric Scheckel, du bureau d'études Schroeder & Associés, présente le projet.

Eric Scheckel, Schroeder & Associés : L'objectif du projet est d'étendre la signalisation des pistes cyclables nationales au réseau communal. La signalisation nationale se limite à l'indication des directions vers les localités et communes avoisinantes. Au niveau communal, il existe cependant toute une série de pistes cyclables, certaines en continu, d'autres moins. Nous avons essayé d'intégrer tous les points d'intérêt de la commune dans la signalisation, comme par exemple le campus scolaire « Op Acker », les infrastructures sportives « Um Dribbel », la zone industrielle ou les centres des localités respectifs.

Dans un premier temps, nous avons analysé les liaisons existantes ainsi que la faisabilité de nouvelles liaisons. À l'exemple de Fingig et de Clemency, on constate que les localités sont reliées entre elles par la piste cyclable nationale PC12, mais qu'aucune piste cyclable ne mène vers les localités. C'est pourquoi l'objectif de ce projet est de guider les cyclistes également à l'intérieur et à travers les localités. Certaines routes ne sont pour l'instant pas encore adaptées aux cyclistes. À certains endroits, on pourrait instaurer une limitation de vitesse à 30 km/h afin de rendre la route en question plus sûre pour les cyclistes.

Nous avons donc essayé de signaler les pistes cyclables vers tous les points importants de la commune. Pour l'instant, il n'est pas encore très judicieux de diriger les cyclistes par la N5, avant que cette route ne soit éventuellement délestée du trafic de transit et des poids lourds. Cela pourrait alors être rattrapé dans une deuxième phase. Nous avons conçu la signalisation au-delà des limites de la commune. De même, nous avons pris en compte dans la signalisation du pont prévu qui reliera la PC12 au réseau cyclable belge. Seule une liaison directe vers Schouweiler n'est actuellement pas possible, car celle-ci passerait par un passage souterrain et un chemin forestier.

Pour la conception, nous n'avons pas réinventé la roue, mais nous nous sommes inspirés de celle des pistes cyclables nationales. Il existe deux types de panneaux différents : l'un avec du texte, un pictogramme et la distance, et l'autre avec uniquement des flèches directionnelles.

Le coût des panneaux et des honoraires est estimé à 58.500 €.

Josée-Anne Siebenaler-Thill, conseillère : Merci pour cette présentation. Déjà grégé se réjouissent qu'après la signalisation pour le trafic motorisé, il y a quelques années, puis récemment pour les piétons, des panneaux indicateurs soient enfin mis en place pour les cyclistes. Cela va tout à fait dans notre sens.

Arsène Ruckert, conseiller : Les panneaux ont-ils déjà été installés ? Qui est responsable pour leur mise en place et de leur entretien ?

Eric Scheckel, Schroeder & Associés : La commune se chargera elle-même de la mise en place de la signalisation et assurera également son entretien par la suite. À certains endroits, une autorisation de l'Administration des ponts et chaussées est

encore nécessaire, par exemple pour installer un panneau sur la piste cyclable nationale.

Michel Wolter, bourgmestre : Nous fixons ici le cadre, et si quelqu'un a une suggestion d'amélioration, nous pouvons à tout moment apporter des modifications. Il s'agit ici d'un projet vivant qui peut évoluer au fil du temps. Nous avons prévu 50.000€ dans le budget de l'année en cours, mais nous n'aurons pas besoin de la totalité de cette somme cette année.

Approbation unanime

2.2) Budget extraordinaire 4/550/221313/24006 - Mesures de protection dans le cadre de la lutte contre les inondations - Approbation du projet avec devis

Michel Wolter, bourgmestre : Nous abordons maintenant un projet très important, en particulier pour les citoyens concernés. Malheureusement, nous sommes de plus en plus souvent confrontés à des phénomènes d'inondation ces dernières années. Il existe trois points sensibles dans la commune : la « Mierbaach » à Bascharage, la « Wessegbaach » à Linger et les environs du terrain de football de Clemency. À la suite des fortes pluies de 2021, nous avons commandité une étude visant à identifier les mesures possibles. Nous avons ensuite comparé les coûts et l'impact de chaque mesure. Pour finir, nous avons élaboré un programme comprenant les mesures que nous souhaitons mettre en œuvre dans les années à venir.

Nous présentons aujourd'hui ce programme, que nous souhaitons mettre en œuvre d'ici 2029, au conseil communal. Je tiens à souligner que de nombreuses mesures nécessiteront des autorisations supplémentaires. Nous ne pouvons donc établir qu'une liste de priorités, mais il se peut très bien que nous n'obtenions pas a posteriori les autorisations nécessaires pour l'une ou l'autre mesure.

Il s'agit ici d'un ensemble de mesures dont le coût s'élève à 2.185.000€. Heureusement, l'État soutiendra financièrement la majeure partie de ces mesures, de sorte que nous devons finalement prendre en charge environ 180.000€ nous-mêmes. Pour l'année en cours, nous avions prévu 80.000€ au budget, mais nous aurons probablement besoin d'environ 180.000€ d'ici la fin de l'année. Monsieur Thierry Schaack, du bureau d'études Schroeder & Associés, va maintenant nous en expliquer les détails.

Thierry Schaack, Schroeder & Associés : Nous avons affiné les différentes mesures et établi une liste de priorités. Nous avons tout d'abord commencé par un état des lieux, au cours duquel nous avons examiné de plus près les phénomènes historiques de fortes pluies et élaboré des modèles hydrauliques pour la « Mierbaach » et la « Wessegbaach ». Nous avons également analysé la situation topographique ainsi que les problèmes d'érosion et de dépôt de sédiments.

Au total, nous avons examiné 114 mesures dans le cadre de cette étude. Je vais maintenant vous présenter les 15 plus importantes, qui devraient avoir le plus d'impact.

Au nord de Linger, nous souhaitons, à l'aide de deux grands bassins de rétention, réguler le débit de l'eau dans le bassin versant avant qu'elle n'atteigne la localité. Au lieu-dit « An der Laach », nous souhaitons remettre en service le bassin qui s'est entre-temps transformé en étang. Cela permettrait de réduire de moitié environ le volume d'eau de pluie s'écoulant vers la localité. Nous estimons le coût des deux bassins de rétention à environ 865.000€ et prévoyons que les travaux seront achevés d'ici 2029. Des autorisations de l'Administration de la gestion de l'eau, de l'Administration des ponts et chaussées et de l'Administration de la nature et des forêts sont nécessaires à cet effet.

Nous allons légèrement élargir le lit de la « Wessegbaach » qui traverse le centre de Linger. Cette mesure devrait être mise en œuvre d'ici 2028 et coûter environ 350.000€.

Le bassin de rétention existant à l'entrée de la localité s'est entre-temps transformé en biotope. Nous verrons combien d'écopoints sont en jeu ici et comment nous pouvons restaurer le bassin sans trop empiéter sur l'environnement.

À Bascharage, nous prévoyons d'utiliser des déflecteurs pour maintenir un débit élevé de la « Mierbaach » au lieu-dit « Op Acker », afin de réduire le dépôt de sédiments. Nos analyses ont montré que les sédiments doivent être retirés dès qu'ils atteignent

une hauteur de 50 centimètres. L'Administration de la gestion de l'eau surveillera régulièrement la hauteur des dépôts et interviendra dès que cela sera nécessaire.

Il est également nécessaire de limiter l'érosion et les sédiments là où ils se forment. En conséquence, des mesures doivent être mises en œuvre dans le bassin versant de la « Mierbaach », dans les champs et les zones boisées, en collaboration avec les agriculteurs et les propriétaires de terrains.

La commune a déjà commencé à installer des capteurs et des caméras permettant de mesurer le niveau de l'eau. Un peu en amont du campus « Op Acker », nous souhaitons empêcher, à l'aide d'une sorte de digue, que la « Mierbaach » ne se dirige vers la rue du Ruisseau. À côté des terrains de football « Um Dribbel », nous allons remettre en service le bassin de rétention existant.

Depuis février de cette année, nous avons effectué des visites chez les propriétés afin de discuter des mesures de protection possibles avec les propriétaires concernés. À ce jour, 49 demandes ont été déposées. Après la visite, un rapport est remis aux propriétaires, grâce auquel ils peuvent solliciter des aides financières auprès de l'Administration de la gestion de l'eau pour la mise en œuvre des mesures.

À l'entrée de Linger, nous souhaitons creuser un fossé afin de réduire l'écoulement de l'eau vers le centre de la localité. À Clemency, nous installerons une protection contre les débris flottants et les déplacements afin d'atténuer le problème au niveau des terrains de football.

Le coût du projet, qui comprend 114 mesures distinctes et devrait s'étendre sur les années 2026 à 2029, est estimé à 2.185.560€. Les subventions de l'État s'élèvent à environ 2.000.000€. Les études sont subventionnées à 100 %, les mesures elles-mêmes à 90 %.

Michel Wolter, bourgmestre : Je vous remercie pour cette présentation précise, qui nous permet de demander les autorisations nécessaires et de prévoir les crédits pour les années à venir. Si l'on peut désormais partir du principe que nous pourrions, par exemple à Linger, améliorer la situation d'environ 50 %, c'est déjà très satisfaisant. La digue destinée à protéger la rue du Ruisseau serait également une mesure extrêmement bienvenue. J'espère que nous pourrions convaincre les agriculteurs concernés à coopérer. Il faut néanmoins savoir que nous ne pouvons pas réduire le risque d'inondation à 0 %. Mais grâce à ce catalogue de mesures, nous avons une vision claire de ce qui est judicieux pour nos citoyens. De plus, les ménages concernés peuvent protéger eux-mêmes leur logement et bénéficier d'aides publiques. Nous avons dû attendre assez longtemps le résultat de l'étude, mais nous disposons désormais d'une base solide et pouvons passer à l'action.

Josée-Anne Siebenaler-Thill, conseillère : Merci pour cette présentation. En effet, cinq ans se sont déjà écoulés depuis les graves inondations ; à l'époque, les personnes touchées de tous les quartiers de la commune attendaient avec impatience que des mesures soient prises pour prévenir une future catastrophe. Nous disposons enfin d'un ensemble de mesures qui doit être mis en œuvre au cours des quatre prochaines années afin de faire face aux épisodes de fortes pluies de plus en plus fréquentes.

Déjà gréng ont trois questions supplémentaires à ce sujet :

À Linger, deux bassins de rétention vont être construits en dehors de la localité, ce dont nous nous réjouissons. Nous ne comprenons toutefois pas pourquoi aucune mesure de construction n'est prévue pour la « Mierbaach ». Nous comprenons qu'il ne soit pas possible d'intervenir dans la réserve naturelle « Griechten ». Mais entre le « Wäschbuer » et la rue du Moulin, il serait certainement possible de faire quelque chose pour ralentir ou retenir l'eau avant qu'elle n'atteigne la localité. Quelles études ont été menées à cet endroit ?

Thierry Schaack, Schroeder & Associés : Le profil de la conduite est limité. Pour la rétention, il faudrait construire plusieurs petits bassins, ce qui réduirait d'autant l'efficacité. De plus, les propriétaires fonciers ne seraient pas disposés à céder autant de terrain. C'est pourquoi nous avons opté pour des mesures agricoles, notamment des bandes végétales le long des champs, afin de retenir l'eau plus longtemps à cet endroit.

Josée-Anne Siebenaler-Thill, conseillère : C'est donc une question de propriété qui pose problème. J'ai lu qu'il ne fallait plus laisser les agriculteurs cultiver si près d'une zone boisée. Ils perdraient donc de toute façon des terres à cultiver.

Thierry Schaack, Schroeder & Associés : La différence réside dans le fait que les agriculteurs sont indemnisés pour les bandes végétales, mais pas pour la construction de bassins de rétention.

Josée-Anne Siebenaler-Thill, conseillère : De plus, déi gréng se sont demandé qui serait responsable, a posteriori, de l'entretien des infrastructures, telles que les bassins de rétention. Cette question a-t-elle déjà été clarifiée ?

Thierry Schaack, Schroeder & Associés : L'Administration de la gestion de l'eau a publié un guide à ce sujet. Il en ressort que, dans les zones urbaines, c'est généralement la commune qui est compétente. Les modalités précises sont clarifiées dans le cadre des différentes autorisations avec l'Administration de la gestion de l'eau et l'Administration de la nature et des forêts. Le problème actuel qui se pose, c'est que des biotopes se sont entre-temps formés dans de nombreux bassins de rétention, ce qui a pour conséquence qu'ils ne peuvent plus être entretenus aussi facilement.

Josée-Anne Siebenaler-Thill, conseillère : Il devrait pourtant être possible de préciser dès l'octroi de l'autorisation que la raison d'être d'un bassin de rétention est d'assurer la rétention nécessaire en cas de fortes précipitations et qu'il doit donc être entretenu.

Le poste « enlèvement des sédiments » n'est pas prévu au budget, car il n'est pas directement lié à des coûts de matériel. Nous aimerions toutefois savoir si, pour l'avenir, il a été officiellement déterminé quels travaux relèvent de la compétence de l'Administration de la gestion de l'eau et lesquels relèvent de celle de la commune.

Thierry Schaack, Schroeder & Associés : L'Administration de la gestion de l'eau s'est engagée à procéder à l'enlèvement des sédiments dès que ceux-ci atteignent une hauteur de 50 centimètres. La formation de sédiments est contrôlée au moins une fois par an.

Josée-Anne Siebenaler-Thill, conseillère : Et entre-temps, la commune peut-elle intervenir ? Par exemple, lorsque des branches sont charriées par l'eau, ce qui n'est pas considéré comme des sédiments.

Michel Wolter, bourgmestre : Malheureusement, cela n'est toujours pas autorisé. Mais il faut dire que les relations avec l'Administration de la gestion de l'eau se sont améliorées. On constate une plus grande disponibilité, même s'il faut parfois exercer une certaine pression. Nous disposons désormais au moins d'une indication précise quant au moment où l'administration interviendra. Le stockage temporaire des sédiments en vue de leur séchage reste un problème.

Arsène Ruckert, conseiller : Je trouve regrettable qu'il faille passer par autant d'instances avant de pouvoir réagir. Nous parlons ici de problèmes qui surviennent en très peu de temps et causent du tort à de nombreuses personnes.

Jérôme Hautus, conseiller : Merci beaucoup pour cette présentation précise. La mise en œuvre des mesures prendra encore un peu de temps, mais ne rien faire n'est certainement pas une solution. En tant que DP, nous sommes satisfaits d'avoir trouvé des solutions qui, nous l'espérons, porteront leurs fruits une fois mises en œuvre. Les sédiments restent le principal problème et doivent faire l'objet d'une surveillance continue. Je remercie la commune d'avoir élaboré ces mesures.

Approbaton unanime

2.3) Budget extraordinaire – 4/120/221311/26002 – Transformation de l'ancien bâtiment de l'éducation précoce à Bascharage - Approbaton du projet avec devis

Michel Wolter, bourgmestre : Dans le cadre de la construction de la nouvelle mairie, la salle de musique, qui sert de salle de répétition à l'Harmonie municipale de Bascharage, devra céder la place. Les discussions visant à reloger l'harmonie dans le « Centre polyvalent » à Hautcharage n'ayant pas abouti, l'idée est née de réaménager l'ancien bâtiment de l'éducation précoce pour les besoins de l'harmonie. Nous avons analysé les besoins de l'association et élaboré un projet de transformation

qui, bien qu'un peu plus coûteux que prévu initialement, reste dans des limites acceptables. Miguel Alvares, technicien, présente le projet avec un devis de 350.000€. Une enveloppe de 150.000€ a déjà été prévue au budget, nous allons donc voter aujourd'hui un crédit supplémentaire de 200.000€. Le projet sera donc plus coûteux, mais nos collaborateurs ont veillé à ce que nous réalisions dès maintenant des aménagements judicieux lors de la rénovation, afin de ne pas risquer de devoir engager de nouvelles dépenses dans quelques années.

Miguel Alvares, technicien : Le bâtiment, situé rue du Stade à Bascharage, sera agrandi d'un garage destiné à permettre à l'harmonie municipale de stocker tout son matériel. Les aménagements extérieurs seront réaménagés. La clôture sera adaptée, l'entrée réaménagée et le bac à sable supprimé. Tous les volets seront remplacés. À l'intérieur, la cuisine existante sera réaménagée et fusionnée avec le vestiaire pour former un espace cuisine plus spacieux. L'ensemble de l'installation électrique sera entièrement rénové et mis en conformité avec les normes actuelles. Il en va de même pour la « BMZ ». Les installations sanitaires seront rénovées. Le revêtement de sol de la salle de répétition sera entièrement renouvelé et des rideaux insonorisants seront installés. L'éclairage passera à la technologie LED et le système de chauffage sera modernisé afin de réduire les coûts énergétiques. Le coût total du projet est estimé à 350.000€.

Yves Cruchten, échevin : D'après les plans présentés ici, deux places de stationnement devraient disparaître. Nous souhaitons toutefois essayer de réaménager les îlots sur la bande de stationnement afin que ces places puissent éventuellement être conservées. Il se peut donc que le projet final s'écarte quelque peu des plans, mais nous ne voulions pas perdre un temps précieux, d'autant plus que les travaux de la nouvelle mairie avancent bien et que l'ancienne salle de musique devra être démolie dans un avenir proche.

Josée-Anne Siebenaler-Thill, conseillère : Je voudrais profiter de cette occasion pour remercier chaleureusement, au nom de l'Harmonie municipale de Bascharage, en particulier notre architecte Carole Juttel et Miguel Alvares. Ce fut un très beau projet, dans lequel tous les souhaits de l'association ont été pris en compte autant que possible.

À ce propos, j'aimerais demander : sait-on déjà quand l'harmonie municipale pourra emménager ? Nous l'attendons avec impatience, car à chaque concert, c'est une véritable galère de descendre tous les instruments à percussion, lourds et encombrants, par l'escalier de secours, comme ce sera encore le cas demain soir lors de notre concert de gala au Treff – un concert auquel vous êtes bien sûr cordialement invités.

Miguel Alvares, technicien : Nous essayons de mener à bien ce projet d'ici la fin de l'année, au plus tard en février 2027.

Michel Wolter, bourgmestre : Nous partons donc du principe que cela prendra un an.

Joseph Hames, conseiller : Il me semble qu'il manque un plafond insonorisant dans ce projet. Cela n'a-t-il pas été prévu ?

Miguel Alvares, technicien : L'acoustique de la salle est déjà assez bonne et le rideau insonorisant l'améliorera encore. Toutefois, s'il s'avère par la suite que cela ne suffit pas, nous disposons encore d'une certaine marge de manœuvre pour procéder à une mise à niveau.

Michel Wolter, bourgmestre : Le calcul est conçu de manière à ce que les nuisances sonores pour le voisinage soient aussi faibles que possible. Le rideau insonorisant est assez coûteux, et pour cause, car il remplit sa fonction.

Carole Juttel, architecte communale : La forme pyramidale de l'espace intérieur et de la charpente absorbe déjà une grande partie du bruit.

Vincenzo Turcarelli, conseiller : Est-il possible d'installer un système photovoltaïque sur le toit ?

Miguel Alvares, technicien : Ce bâtiment est la première infrastructure de notre commune à avoir été équipée d'une installation photovoltaïque à l'époque. La capacité devrait être suffisante, mais nous pourrions éventuellement envisager une extension.

Louis Philippe, conseiller : Le système de ventilation est-il suffisant pour des répétitions avec 50 musiciens ?

Miguel Alvares, technicien : Le système devrait suffire. Sinon, des fenêtres basculantes peuvent assurer une ventilation supplémentaire.

Louis Philippe, conseiller : Ce projet me plaît beaucoup. Il témoigne d'une planification à long terme et il y a suffisamment de places de stationnement à proximité pour les musiciens.

Michel Wolter, bourgmestre : De plus, une fois les travaux de rénovation terminés, nous pourrions démolir le dernier bâtiment communal, qui est un véritable gouffre énergétique. La consommation d'énergie de la salle de musique est comparable à celle du Käerjenger Treff.

Approbaton unanime

2.4) Budget extraordinaire 4/823/222100/24007 - Optimisation des installations de chauffage et de filtration de la piscine "Op Acker" - Approbation du projet avec devis

Michel Wolter, bourgmestre : Monsieur Pierre Jacques, du bureau d'études Goblet Lavandier & Associés, et Monsieur Miguel Alvares vont maintenant nous expliquer les détails de l'optimisation du système de traitement de l'eau de la piscine communale.

Miguel Alvares, technicien : Pour commencer, je tiens à souligner qu'il s'agit du deuxième bâtiment à faible efficacité énergétique dont nous nous occupons aujourd'hui. Dès 2021, nous avons entamé la planification et réfléchi à la manière de réduire les coûts énergétiques de la piscine.

Pierre Jacques, Goblet & Lavandier : L'ensemble de l'installation est déjà quelque peu obsolète, de sorte que quelques interventions techniques seraient de toute façon nécessaires. Tous les filtres, compresseurs et doseurs doivent être remplacés. À cela s'ajoute le fait que la commune vise une meilleure efficacité énergétique. Le projet consiste donc en un ensemble complet comprenant à la fois des travaux de réparation, le remplacement du matériel défectueux et des améliorations techniques. La majeure partie de la consommation d'eau chaude d'une piscine est due au lavage du système de filtration sur sable. Nous souhaitons ici miser sur une autre technique en stockant de l'eau froide dans un réservoir supplémentaire et en l'utilisant pour le lavage des filtres. De plus, nous utiliserons à l'avenir des billes de verre et du charbon actif pour les filtres. Le tableau électrique sera mis à jour.

L'avantage de cette solution complète réside dans la diminution du risque de panne ainsi que dans la réduction des travaux d'entretien réguliers. La piscine ne sera mise hors service qu'une seule fois et les travaux seront assurés par une seule entreprise. La surveillance de l'installation sera simplifiée à l'aide d'un nouveau logiciel. La consommation d'énergie de chauffage sera réduite d'environ 34.500 kWh par an, et la consommation annuelle d'électricité d'environ 42.000 kWh. Nous réduirons ainsi les émissions annuelles de CO₂ de 24 tonnes et réaliserons une économie d'environ 13.500 €.

Les travaux sont prévus entre juin et septembre 2027, à condition que le système de filtration tienne jusqu'à cette date. Le coût estimé s'élève à 901 850 €.

Michel Wolter, bourgmestre : Comme pour de nombreux autres projets, nous nous projetons ici vers l'année 2050. Le coût ne sera certes pas couvert par les économies réalisées, mais nous faisons ici un pas décisif vers la neutralité climatique.

Josée-Anne Siebenaler-Thill, conseillère : Merci pour cette présentation complète du projet. Nous avons affaire ici à un budget solide, qui est toutefois compréhensible pour une installation vieille de 20 ans et qui est également pertinent sur le plan

écologique et environnemental, raison pour laquelle « déi gréng » soutiennent également ce projet.

Approbation unanime

2.5) Budget ordinaire 3/411/612200/99001 - Entretien - voirie rurale et curage des fossés - AGR - Approbation du projet 201545 relatif à la mise en état de la voirie rurale pendant l'exercice 2026

Michel Wolter, bourgmestre : Notre collaborateur du Service technique technique Sam Loes présente le projet de rénovation du chemin rural « Kuerzelt » à Linger.

Sam Loes, technicien : Au le lieu-dit « Kuerzelt », non loin de la piste cyclable nationale, nous souhaitons rénover la surface d'un chemin sur une longueur de 230 mètres. Nous estimons les coûts à 58 500 €. La subvention de l'État s'élève à 30 %.

Jérôme Hautus, conseiller : Comme on le sait, le chemin forestier adjacent doit également être rénové. Y a-t-il des avancées concernant les négociations avec l'Administration de la nature et des forêts ?

Michel Wolter, bourgmestre : Le problème est que le chemin forestier est assez raide et qu'il faut recourir à des dalles de béton. De plus, des arbres y doivent être abattus dans les années à venir. Or, l'Administration de l'environnement estime qu'il s'agit d'un nouveau chemin et que nous devons donc payer des « écopoints ». Cela est hors de question pour moi.

Approbation unanime

3. Finances communales

3.1) Budget extraordinaire 2026 – 4/550/221313/24006 – Mesures de protection dans le cadre de la lutte contre les inondations – Crédit supplémentaire

Michel Wolter, bourgmestre : Le projet a été présenté aujourd'hui. Nous avons besoin d'un crédit supplémentaire de 100 000 € pour sa mise en œuvre.

Approbation unanime

3.2) Budget extraordinaire 2026 – 4/120/221311/26002 – Transformation de l'ancien bâtiment de l'éducation précoce à Bascharage – Crédit supplémentaire

Michel Wolter, bourgmestre : Pour la rénovation du bâtiment de l'ancien précoce, nous avons besoin d'un crédit supplémentaire d'un montant de 200 000 €.

Approbation unanime

3.3) Budget ordinaire et extraordinaire - Exercice 2025 - Titres de recette - Approbation

Michel Wolter, bourgmestre : Le chef du département des finances, Gilbert Haag, nous a présenté une liste des titres de recettes pour l'exercice 2025, que le conseil communal doit approuver.

Approbation unanime

3.4) Arrêt provisoire du compte administratif de l'exercice 2024

Michel Wolter, bourgmestre : L'organe de contrôle du ministère des Affaires intérieures a formulé une série de remarques concernant les comptes administratifs. La première concerne un contrat de location portant sur un appartement à Clemency. Cette affaire a été réglée après le déménagement de la locataire et la signature d'un nouveau contrat de location.

Certaines suggestions d'amélioration comptable ont été prises en compte.

Le ministère des Affaires intérieures estime qu'en remboursant les dépenses liées aux tables de ping-pong, nous aurions accordé une subvention déguisée au club de tennis de table de Fingig. Or, le club avait la possibilité d'acheter des tables d'occasion auprès de la fédération de tennis de table. Cette offre étant réservée aux clubs, la commune ne pouvait pas acquérir les tables directement. Étant donné que la commune est dans tous les cas propriétaire du matériel de base des clubs sportifs, nous avons donc remboursé les frais d'acquisition au club.

Il a fallu corriger le calcul des indemnités pour la rédaction des rapports du conseil communal et compenser une erreur de calcul de la prime de fin d'année 2024 par celle de l'année 2025.

Comme dans chaque commune et chaque syndicat intercommunal, les jours de congé accordés ont fait l'objet de critiques. Nous souhaitons ici attendre les discussions à ce sujet entre le SYVICOL et le ministère.

La mise à disposition d'un fonctionnaire communal pour le secrétariat de l'office social n'était pas accompagnée d'une décision écrite. Celle-ci a été rattrapée lors d'une précédente séance du collège des bourgmestre et échevins.

Dans l'ensemble, je dois dire que les critiques du ministère restent modérées par rapport à celles formulées à l'encontre d'autres communes. Cela me donne l'occasion de remercier le secrétaire communal et le receveur communal pour la manière exemplaire dont ils gèrent l'administration communale.

Approbaton unanime

3.5) Arrêt provisoire du compte de gestion de l'exercice 2024

Michel Wolter, bourgmestre : Le ministère n'a émis aucune objection concernant les comptes annuels du receveur communal.

Approbaton unanime

4. Aménagement communal et environnement

4.1) Lotissement des parcelles sises à Clemency - 19 et 21 rue de Grass (section CA de Clemency) - Numéros cadastraux 500/3735 et 500/3058 - Approbaton

Carole Juttel, architecte communale : Il s'agit ici d'un redressement. Lors de la construction des deux maisons, le numéro 19 a été en partie érigé sur la parcelle du numéro 21. Cette situation est régularisée par un nouveau tracé de la limite de propriété.

Approbaton unanime

4.2) Lotissement de la parcelle sise à Clemency - 3A rue de Messancy - Numéro cadastral 842/3992 (CA de Clemency) - Approbaton

Carole Juttel, architecte communale : Le projet prévoit, après la démolition de la maison individuelle existante, le lotissement de la parcelle afin de permettre la construction de trois maisons individuelles.

Approbaton unanime

4.3) Lotissement de la parcelle sise à Bascharage - 2 rue Boeltgen (section BC de Bascharage) - Numéro cadastral 286/8221 - Approbaton

Carole Juttel, architecte communale : La parcelle sera divisée en deux parcelles distinctes afin de permettre la construction d'une deuxième maison individuelle.

Approbaton unanime

5. Patrimoine communal

5.1) Acte notarié - Acquisition d'un terrain à Clemency au lieu-dit « Muehlefeld » - Approbation

Michel Wolter, bourgmestre : La commune acquiert auprès des conjoints Kirsch et Defays un terrain d'une superficie totale de 31,95 ares au prix de 239 625 €. Celui-ci est situé juste à côté de l'aire de jeux de Clemency et peut revêtir une importance stratégique pour la commune.

Josée-Anne Siebenaler-Thill, conseillère : Compte tenu de la proximité du Scoutshome, les scouts sont-ils autorisés à utiliser ce terrain dans le cadre de leurs activités ?

Michel Wolter, bourgmestre : Cela relèvera de la décision du collège des bourgmestre et échevins, si une demande en ce sens lui est adressée.

Approbation unanime

5.2) Acte notarié - Acte d'échange concernant des terrains en vue de la construction d'une piste cyclable transfrontalière à Clemency - Approbation

Michel Wolter, bourgmestre : L'échange de terrains entre la commune et Monsieur Pierre Sadler s'effectue sans compensation financière. Il était indispensable pour la commune d'acquiescer les terrains de Monsieur Sadler afin de pouvoir réaliser le raccordement du réseau cyclable national au réseau belge. Cela explique pourquoi Monsieur Sadler reçoit en contrepartie un peu plus de terrain. Le projet a connu une longue gestation, mais nous pourrions enfin inaugurer le pont de liaison dans les mois à venir.

Josée-Anne Siebenaler-Thill, conseillère : « Déi gréng » se réjouissent que le prolongement de la piste cyclable vers la Belgique puisse enfin être entrepris. Nous sommes toutefois stupéfaits que Monsieur Sadler ait exigé de la commune près de 14,5 ares en contrepartie de ses quelque 2 ares. S'agit-il d'un terrain de moindre valeur ?

Michel Wolter, bourgmestre : C'était la condition préalable à la construction de la liaison cyclable.

Approbation unanime

5.3) Acte notarié - Cession gratuite d'un trottoir à Clemency, rue de la Chapelle - Approbation

Michel Wolter, bourgmestre : Monsieur Christian Schleich cède à la commune le trottoir situé devant sa maison, dans la rue de la Chapelle. La superficie est de 0,34 are.

Approbation unanime

6. Enseignements

6.1) Enseignement fondamental : Organisation scolaire définitive 2025/2026 - Modifications

Jean-Marie Pandolfi : Les modifications sont dues à des absences prolongées de deux enseignants. Dans les deux cas, les classes seront prises en charge par des surnuméraires, qui seront à leur tour remplacés par des remplaçants permanents.

Approbation unanime

7. Réglementation communale

7.1) Règlement général de circulation de la commune de Käerjeng - Modification

Michel Wolter, bourgmestre : Monsieur Jérôme Michels du Service voirie explique les modifications apportées au règlement communal de circulation.

Jérôme Michels, technicien : D'une part, le tracé routier du lotissement « Am Maeschbommert » à Fingig est définitivement intégré au règlement de circulation. Le lotissement a été définitivement réceptionné le 14 janvier. L'accès depuis la rue Nicolas Margue est une rue à sens unique jusqu'à l'aire de demi-tour située à hauteur de l'aire de jeux. La vitesse maximale autorisée est de 30 km/h.

D'autre part, un parking situé dans la rue des Violettes à Bascharage va être réglementé afin que les agents municipaux puissent y faire des contrôles.

Louis Philippe, conseiller : À l'heure actuelle, il n'y a pas encore de marquage au sol sous forme de ligne indiquant la priorité à la circulation à droite. Cela va-t-il être fait ?

Jérôme Michels, technicien : Je l'ai également remarqué lorsque j'étais sur place. Bien qu'un tel marquage ne soit pas obligatoire, nous allons y remédier.

Approbaton unanime

8. Contrats et conventions

8.1) Service d'éducation et d'accueil – Convention bipartite 2026 concernant le service d'éducation et d'accueil pour enfants – Approbation

Michel Wolter, bourgmestre : Il n'y a pas de changements notables par rapport à l'année dernière. Seule la participation maximale des parents a été augmentée de 6 € à 7 € par heure. Le coût annuel de la garde d'enfants s'élève désormais à 4,5 millions d'euros, la participation de l'État s'élevant en principe à 75 %.

Approbaton unanime

8.2) Contrat de bail concernant la location d'un appartement (lot 1) sis à L-4941 Bascharage, 28, Am Leem - Approbation

Michel Wolter, bourgmestre : L'« AIS Kordall » loue l'appartement « lot 1 », d'une surface habitable de 90,90m² pour 910 €.

Approbaton unanime

8.3) Contrat de bail concernant la location d'un appartement (lot 2) sis à L-4941 Bascharage, 28, Am Leem - Approbation

Michel Wolter, bourgmestre : L'« AIS Kordall » loue l'appartement « lot 2 » pour 350 €. La sous-locataire de cet appartement de 76,42m² est la dame dont le contrat de location à Clemency a dû être résilié en raison des objections du ministère des Affaires intérieures.

Josée-Anne Siebenaler-Thill, conseillère : « Déi gréng » se réjouissent que la commune mette enfin sur le marché de beaux logements sociaux neufs, même si le loyer n'est que légèrement inférieur au prix du marché. La valeur indicative de 10 € par mètre carré et par mois est une méthode simple pour fixer des loyers transparents. Nous avons toutefois également constaté qu'il semble y avoir une erreur concernant le lot n° 2 de 76,42 m², tant dans notre texte que dans le contrat, seuls 350 € par mois sont indiqués en plus des 300 € de charges. Toutefois, en l'absence d'explication, ce montant doit impérativement être corrigé à 760 € par mois, si cela n'a pas déjà été fait.

Jean-Marie Pandolfi, secrétaire communal : Ici, le loyer mensuel a été calculé sur la base du règlement relatif au logement social.

Josée-Anne Siebenaler-Thill, conseillère : Chaque lot comprend une place de parking souterrain. Nous avons visité ensemble la résidence, ce qui était un geste sympathique de la part du conseil communal – merci encore pour cela –, mais je ne m'en souviens plus très bien. Le complexe résidentiel comprend certainement aussi 4 places de parking extérieures supplémentaires, même si celles-ci ne sont pas expressément attribuées aux différentes parcelles ?

Frank Pirrotte, échevin : Il y a des places de stationnement supplémentaires, mais elles n'ont été attribuées à aucun appartement. Elles sont à la libre disposition des résidents.

Arsène Ruckert, conseiller : Qu'est-il prévu exactement pour la maison de Clemency où cette locataire a vécu jusqu'à présent ?

Michel Wolter, bourgmestre : Le projet prévoit une rénovation complète et sera présenté au conseil communal lors d'une prochaine séance.

Approbation unanime

8.4) **Contrat de bail concernant la location d'un appartement (lot 3) sis à L-4941 Bascharage, 28, Am Leem - Approbation**

Michel Wolter, bourgmestre : L'« AIS Kordall » loue l'appartement « lot 3 », d'une superficie de 102,04m² pour 1 020 €.

Approbation unanime

8.5) **Contrat de bail concernant la location d'un appartement (lot 4) sis à L-4941 Bascharage, 28, Am Leem - Approbation**

Michel Wolter, bourgmestre : L'appartement « lot 4 », d'une superficie de 119,43m² est loué par l'« AIS Kordall » pour 1 090 €.

Approbation unanime

8.6) **Contrat pour la gérance des parties communes de la résidence SILT à Bascharage - Approbation**

Michel Wolter, bourgmestre : Le collège des bourgmestre et échevins a signé un contrat à cet effet avec la société Agigest de Linger.

Approbation unanime

8.7) **Contrats de bail concernant la location de parcelles sur le site de la cité jardinière**

Michel Wolter, bourgmestre : Madame Catherine Cheumeni, de Hautcharage, et Madame Maria da Conceição Da Rocha Pereira Pinto, de Bascharage, louent chacune une parcelle pour un loyer annuel de 60 €.

Approbation unanime

9. Règlements temporaires de la circulation édictés par le collège des bourgmestre et échevins - Confirmation

9.1) **Règlement temporaire de la circulation, à l'adresse 69, avenue de Luxembourg à Bascharage, édicté d'urgence par le collège des bourgmestre et échevins en séance du 27 février 2026 délibération n° 13**

Approbation unanime

9.2) Règlement temporaire de la circulation, à l'adresse 22A, rue Pierre Clement à Bascharage, édicté d'urgence par le collège des bourgmestre et échevins en séance du 27 février 2026 délibération n° 15

Approbation unanime

9.3) Règlement temporaire de la circulation, à l'adresse 6 et 6A, rue du Stade à Bascharage, édicté d'urgence par le collège des bourgmestre et échevins en séance du 06 mars 2026 délibération n° 3

Approbation unanime

9.4) Règlement temporaire de la circulation, au croisement entre la rue des Prés et la rue um Bechel à Bascharage, édicté d'urgence par le collège des bourgmestre et échevins en séance du 06 mars 2026 délibération n° 6

Approbation unanime

10. Questions et réponses

Joseée-Anne Siebenaler-Thill, conseillère : Les remarques que j'ai formulées lors de la dernière séance du conseil communal concernant le site web de la commune et l'Alliance pour le climat n'ont pas encore été prises en compte. En particulier, le fait que l'adresse e-mail de l'ancienne conseillère écologique soit toujours indiquée comme adresse de contact pour les personnes intéressées est certainement source de confusion, car cela empêche les gens d'obtenir une réponse. Ce n'est pas idéal. En ce qui concerne la charte, l'ancienne déclaration de mission y figure, et le nouveau document, qui est également en ligne, pourrait alors porter le titre « Déclaration de mission 2023 », ce qui rendrait les choses plus claires.

Michel Wolter, bourgmestre : Cette remarque est tout à fait juste. Monsieur Birsens se chargera de cette affaire.

Josée-Anne Siebenaler-Thill, conseillère : Lors de cette même séance du conseil communal, j'ai également posé, dans mon intervention, quelques questions concernant la charte du Pacte climat de 2023. Comme ce n'était peut-être pas le bon endroit pour le faire, je les répète ici dans la rubrique « Questions et réponses » : la charte du Pacte climat, que nous avons par erreur dans nos documents, ne devrait-elle pas être présentée au conseil communal ? Ce document indique même, aux pages 15 et 16, que la commune s'engagerait à surveiller régulièrement les différentes données et à communiquer à ce sujet en interne comme en externe. Cela serait extrêmement intéressant, accompagné d'une mise à jour des chiffres des trois dernières années, tant pour le conseil communal que pour les utilisateurs des différents bâtiments.

Lors du prochain audit, il faudra prouver que cette communication a bien eu lieu ; sinon, on risque de reculer dans le classement, ce qui serait dommage.

Mireille Duprel, échevine : Nous sommes actuellement en train de rattraper ce retard. Après le Pacte nature, nous nous consacrerons au Pacte climat.

Josée-Anne Siebenaler-Thill, conseillère : On m'a déjà demandé plusieurs fois cette semaine pourquoi, à la salle de sport Op Acker, les grandes fenêtres des salles où la commune propose des cours ont été recouvertes d'un film gris, de sorte qu'on ne peut plus voir à l'extérieur. Si c'est à cause du soleil, pourquoi n'a-t-on pas utilisé un film comme dans les bureaux de nos Maisons Relais, où les fenêtres sont légèrement teintées, mais où l'on peut toujours voir à l'extérieur depuis l'intérieur, mais pas à l'intérieur depuis l'extérieur ?

Jean-Marie Pandolfi, secrétaire communal : Certains participants aux cours, qui se sentaient observés, ont demandé que les fenêtres soient occultées afin de garantir un peu plus d'intimité. Après avoir accédé à cette demande, d'autres participants se sentent désormais à l'étroit.

Frank Pirrotte, échevin : L'installation de ce film a été demandée et on constate maintenant que cela modifie la perception de l'espace. Le film n'est toutefois pas seulement opaque, il contribue également à réguler la température ambiante en réfléchissant le rayonnement solaire direct. Nous verrons s'il convient d'en retirer quelques bandes.

Arsène Ruckert, conseiller : Une personne habitant la rue de Sélange à Clemency m'a interpellé au sujet de l'élagage des arbres. On aurait promis aux habitants que les arbres seraient un peu taillés, mais cela n'a pas encore été fait.

Michel Wolter, bourgmestre : Je vais aborder cette question avec le garde forestier.

Jil Feipel, conseillère : Quand est-ce que la « Fräschebuerg » sera-t-elle rouverte sur l'aire de jeux de Clemency ?

Alain Blasen, ingénieur : La protection antichute devrait être terminée samedi prochain, de sorte que la réouverture devrait avoir lieu dans quelques jours.

Jil Feipel, conseillère : Je souhaite adresser au conseil communal une demande formulée par différents clubs sportifs. Serait-il possible d'obtenir un organigramme de l'équipe des portiers ? Ces dernières années, il y a eu plusieurs changements de personnel et on ne connaît pas toujours les différents collaborateurs.

Michel Wolter, bourgmestre : Les clubs doivent s'adresser au chef de l'équipe des portiers, Monsieur Emile Muller. Celui-ci se fera certainement un plaisir de leur fournir toutes les informations nécessaires.

Jérôme Hautus, conseiller : Je voulais en fait demander si notre commune pourrait se joindre au projet de certaines communes avoisinantes concernant la fixation des sacs Valorlux aux poteaux d'éclairage. Cette question est désormais réglée. La question concernant la « Fräschebuerg » a également déjà fait l'objet d'une réponse, et je tiens à remercier pour cette belle rénovation.

Les fondations de la nouvelle mairie ont été réalisées récemment. J'ai remarqué que tout le béton provenait de Belgique. N'aurait-il pas été plus judicieux de soutenir les entreprises locales ?

Alain Blasen, ingénieur : Cela relève de la décision de l'entreprise de construction. Celle-ci optera certainement pour la solution la plus économique.

Louis Philippe, conseiller : Dans le cadre d'un appel d'offres européen, on ne peut pas simplement imposer des restrictions. On discute ici d'une directive qui n'est toutefois pas encore finalisée.

Nathalie Demeyer-Scholler, conseillère : Un citoyen inquiet m'a demandé, maintenant qu'on sait que l'entreprise Kolping ne proposera plus ses conteneurs à vêtements, si les conteneurs blancs resteront en place. Et si ce n'est pas le cas, où l'on pourra alors se débarrasser de ses vieux vêtements.

Michel Wolter, bourgmestre : La société Kolping cesse ses activités, et un autre prestataire souhaite reprendre l'exploitation des conteneurs, mais uniquement moyennant une modeste compensation versée par les communes. Suite à cela, cet autre prestataire a décidé d'exiger lui aussi une compensation. En conséquence, les communes devront donc à l'avenir payer pour que les vieux vêtements soient collectés. Cela me pose problème, d'autant plus qu'il a été rapporté à plusieurs reprises que des montagnes de vêtements sont vendues à l'étranger, où l'on trie ce qui est réutilisable et où le reste est incinéré quelque part très loin d'ici. Il me semble qu'il est absolument nécessaire de se doter d'une stratégie au niveau national.

Yves Cruchten, échevin : Le problème est connu. La société Co-Labor va désormais prendre le relais de la société Kolping à court terme. Cependant, on réfléchit déjà depuis un certain temps, au niveau européen, à la mise en place d'un système de collecte de vêtements usagés similaire à celui de Valorlux. Je me suis renseigné auprès de Co-Labor pour savoir ce qu'il advient de notre collecte de vêtements. En effet, les vêtements collectés sont traités par une société allemande. Un rapport

indique que l'ensemble de la collecte de vêtements au Luxembourg donne lieu aux résultats suivants : 63 % des vêtements sont réutilisés, 27 % sont transformés pour la récupération de fibres et les 10 % restants servent de combustible de substitution et sont destinés à la valorisation thermique. 63 % peuvent donc être réutilisés, mais nous devons être conscients que rien n'est valorisé ici, dans le pays.

Jil Feipel, conseillère : Sur ce thème, « Käerjeng hëlleft » a organisé une exposition intéressante en collaboration avec « Kleederkummer ». De nombreux vêtements ont également trouvé de nouveaux acquéreurs dans le cadre d'un marché d'occasion.

Michel Wolter, bourgmestre : Pour conclure, les vêtements usés peuvent toujours être déposés à l'ECO-Center.

Louis Philippe, conseiller : On m'a rapporté que la « Féngiger Jugend » avait été invitée à retirer son matériel de l'ancien « Haff Thorn » après que ce bâtiment a été acquis par la commune. L'association avait demandé une solution alternative à la commune, mais n'a reçu aucune réponse à ce jour. Il s'agit de remorques, de bouteilles de gaz, de radiateurs et autres équipements similaires.

Bern Birsens, Service des relations publiques : Les bouteilles de gaz ne peuvent de toute façon pas être entreposées n'importe où. Les radiateurs pourraient être entreposés sous la Maison Relais de Clemency, où chaque association dispose d'un local fermé à clé. Pour les remorques, la commune n'a pas de solution.

Michel Wolter, bourgmestre : Il n'appartient toutefois pas à la commune de veiller au stockage des remorques des associations.

Louis Philippe, conseiller : S'agit-il d'une situation temporaire ou l'association doit-elle chercher une solution durable ?

Bern Birsens, Service des relations publiques : Il s'agit d'une question durable. L'ensemble du bâtiment doit être sécurisé. Et dans les années à venir, la commune mettra en œuvre un projet à cet endroit.

Louis Philippe, conseiller : Il y a donc un problème de sécurité concernant l'ensemble du bâtiment ?

Michel Wolter, bourgmestre : Cela me semble logique.

Frank Pirrotte, échevin : Il y a quelque temps déjà, l'association a été chargée de stocker son matériel ailleurs. Nous lui avons accordé un délai, mais il faut désormais passer à l'action.

Séance à huis clos

11. Personnel communal

Conformément aux dispositions de la loi communale, ces points ont été traités à huis clos.

Fin de la séance : 11h00.